

# Les Foulées Presloises



## Course à pied Marche nordique 15 Mai 2022



1.5km : 9H15

10 km : 10H00



Départ et arrivée : PRESLES EN BRIE - Salle Polyvalente - Rue du Bicentenaire

information : Jacques PETITDIDIER : 06 85 05 59 86

Inscriptions en ligne sur le site sportif.com

**Pas d'inscription sur place le dimanche matin**



ne pas jeter sur la voie publique

Les Foulées Presloises

Inscriptions en ligne : <https://www.le-sportif.com>



inscriptions par courrier au plus tard le 09 mai 2022:

Patrick Mongault, 26 rue Abel Leblanc, 77220 Presles en Brie

Le samedi 14 mai de 14h à 16h retrait possible des dossards inscrits à l'avance et inscriptions de dernière minute en fonction des dossards disponibles salle polyvalente rue du bicentenaire

Renseignements : <http://www.preslesenbrie.eu/>

**Aucune inscription sur place le dimanche matin**

LICENCE FFA:

N° de licence (joindre obligatoirement la photocopie) : .....

Nom du club : .....

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Sexe :  femme  homme

Nationalité : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tél : .....

Email : .....

### CHOIX DE LA COURSE

1,5 km enfants  10 km

marche nordique 10 km

1,5km réservé aux années 2006 à 2011

Tarifs : gratuit (1,5km)

10 € (10 km) avant le 10 mai 2022

12€ (10km) du 10 au 14/05/22

**Pas d'inscription sur place**

Règlement par chèque à l'ordre de A.P.A.Presles en Brie.

Tarif club et asso au-delà de 10 coureurs (remise 10%)

NON LICENCE ou licence FFA athlé santé:

Joindre obligatoirement un certificat médical faisant apparaître la « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition » de moins d'un an à la date de l'épreuve.

*Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des courses « Les Foulées Presloises » des prescriptions sanitaires en vigueur et en accepte l'ensemble de ces dispositions*

Signature :

Fait à .....

(pour les mineurs, signature obligatoire des parents)

Le .....

DOSSARD  
*Réservé à l'organisation*

# Règlement des courses

Édition 2022

## Les Foulées Presloises

Inscription au challenge CDR 77 / Crédit Agricole de Seine-et-Marne (cat :C)

Inscriptions par Internet sur [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)

**Article 1 – Organisation** : Association Presloise Animation (A.P.A.).

**Article 2 - Horaires et date** : 2 courses en ligne seront organisées le dimanche 15 mai 2022

9h15 : course de 1,5 km réservée aux enfants poussins à minimes

10h00 : course du 10 km et marche nordique

**Article 3 – Inscriptions (pas d'inscriptions sur place le jour de la course)**

Toute personne qui remplit une fiche d'inscription est considérée avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Tout dossier papier ou dématérialisé incomplet sera rejeté. Inscriptions par Internet sur [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)

**Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non, femmes et hommes.**

**Article 4 - Retrait des dossards**

Les dossards seront à retirer sur présentation de la licence et/ou d'une pièce d'identité :

- le samedi 14 mai de 14h à 16h pour les retraits des dossards inscrits à l'avance et inscriptions de dernière minute en fonction des dossards disponibles.
- le dimanche 15 mai de 8h à 9h45 salle polyvalente rue du bicentenaire.
- Le dossard est obligatoire et devra être apposé sur la poitrine

**.Article 5 - Parcours**

Le parcours est constitué d'une boucle d'une distance de 5 km à faire 2 fois.

**Article 6 - Certificat médical**

**(Loi n°99-223 du 23/03/1999 relative à la protection de la santé des sportifs)**

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité. La participation à ces épreuves est subordonnée à la présentation :

- soit d'une licence Athlé compétition, ou d'un Pass-running délivrés par la FFA et en cours de validité.
- soit d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- soit (pour les non licenciés ou les détenteurs d'une licence FFA Athlé Santé) d'un certificat médical mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an à la date de la course.

Les parents de mineurs doivent signer une attestation précisant qu'ils ont pris connaissance de l'arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur paru au journal officiel du 8 mai 2021 et que toutes les réponses au questionnaire sont négatives.

A défaut de signature attestant des réponses négatives, le mineur devra présenter un certificat médical de moins de 6 mois pour participer.

**Article 7 - Sécurité**

La sécurité est assurée par les signaleurs mis en place par l'organisateur. Une voiture ouvreuse et une voiture balai encadreront la course.

**Article 8 - Service médical**

Le service médical sera assuré par le CFSCC qui sera installé à l'arrivée.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique et non-respect du code de la route.

Les concurrents en mauvaise condition apparente, pourront être stoppés par les organisateurs ou le service médical

**Article 9 - Assurances**

La compétition et les membres de l'organisation sont couverts par une police responsabilité civile prise par l'organisateur. Les licenciés bénéficient de la couverture de la licence fédérale, les non licenciés doivent prendre leurs dispositions pour leur couverture responsabilité civile.

**Article 10 - Classements et résultats**

Les résultats seront disponibles le lendemain sur <http://www.cdchs77.com/> et le site de la FFA ainsi que sur le site d'inscription en ligne.

**Article 11 - Récompenses**

En fonction des partenaires, un lot ou une coupe sera attribué au trois premiers du classement scratch, aux trois premiers séniors et au 1<sup>er</sup> des autres catégories (homme et femme) du 10km. Les podiums auront lieu vers 11h45.

Un lot sera offert à chaque participant.

Les 3 premiers clubs (sur 5) et les 3 premières équipes féminines (sur 3) seront récompensés par une coupe.

**Article 12 - Droit à l'image**

L'inscription vaut autorisation des participants à ce que les images (photos, films...) sur lesquelles ils apparaîtraient soient utilisées à des fins non commerciales.

**Article 13 - Cas de force majeure**

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit excepté en cas de refus administratif.

**Article 14 - Information et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Le participant est avisé à l'inscription que les résultats seront publiés sur les sites internet de l'épreuve, de la CDR77, de la FFA et Sportif.com. De par son engagement, il en accepte la publication.

**Article 15 – Règles sanitaires : Le participant reconnaît avoir pris connaissance des règles sanitaires en vigueur au jour de la course, et en accepter ces règles.**

**Aucune inscription sur place**